

COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE DASSAULT AVIATION DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DES ACTIVITÉS DE MAINTENANCE EN EUROPE DU GROUPE TAG AVIATION

Private Equity Corporate - M&A Droit de la propriété intellectuelle, média et art | 04/03/19 | Julien Aucomte Coralie Foucault

AÉRONAUTIQUE & DÉFENSE

August Debouzy a conseillé Dassault Aviation dans le cadre de la signature d'un accord définitif portant sur l'acquisition des activités de maintenance d'avions d'affaires en Europe du Groupe TAG Aviation. Cette acquisition permettra à Dassault Aviation de renforcer son réseau de stations-service en Europe, tout en augmentant la part de marché du Groupe Dassault dans la maintenance Falcon.

Sous le nom de TAG Maintenance Services, Dassault Aviation a l'ambition de continuer à développer un réseau d'excellence, et de supporter avec la même exigence de qualité la clientèle du Groupe TAG Aviation et ses différents types d'avions.

L'intégration de ces activités s'effectuera courant 2019, après obtention des autorisations nécessaires.

Conseils juridiques :

August Debouzy conseillait Dassault Aviation sur les aspects Corporate avec une équipe composée de Julien Aucomte, associé, Laure Khemiri, avocat senior, Emmanuel Vrillon-Darcy et Coralie Foucault, avocats.

August Debouzy conseillait Dassault Aviation sur les aspects IP avec une équipe composée de Véronique Dahan, counsel et Laure Arnon-Duquesnoy, avocat.
